



Cahier des charges et Règlement

Challenge Fédéral M15F - SAISON 2017/2018

- 1) **Définition du Challenge Fédéral Moins de 15 ans**
- 2) **Règlement du Challenge Fédéral Moins de 15 ans**
- 3) **Calendriers**
- 4) **Carte des bassins de proximité**

Définition du Challenge Fédéral M15F

Pour la saison 2017/2018, le challenge s'adresse aux jeunes filles nées en 2003, 2004, 2005.

Le challenge aura lieu en 2 phases, sur 6 dates. Une première phase dite de brassage, locale, permettra de définir le niveau des équipes, une seconde phase, dite de niveau, permettra aux joueuses de se confronter à des adversaires de leur niveau. Dans tous les cas, la proximité géographique reste la priorité afin d'éviter des déplacements coûteux et souvent synonymes de rejet de la part des jeunes publics.

Il convient par ailleurs, de noter que :

- La première phase du challenge est consacrée à des plateaux « découverte » au cours de laquelle toute jeune fille née en 2003, 2004 ou 2005 peut participer à ces manifestations sans obligation de prise de licence auprès de la fédération française de rugby, à condition toutefois que les plateaux soient organisés aux dates indiquées dans le présent document. Dans le cas contraire, la Fédération Française de Rugby ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident survenant à l'une des pratiquantes.
- Il est rappelé que la prise de licence auprès du comité départemental est gratuite et doit faciliter l'appartenance à la Fédération Française de Rugby.
- Que seuls les plateaux organisés aux dates indiquées ci-après bénéficient de l'assurance de masse et que, de ce fait, tout entraînement, rassemblement et autre action en dehors de ces manifestations ne bénéficient d'aucune couverture. Il est donc fortement conseillé de proposer aux jeunes filles ayant participé à une première manifestation de prendre une licence fédérale.

1^{ère} phase « locale » de brassage :

Cette phase se déroule sur 3 dates (voir calendrier ci-dessous) : elle permet de définir le niveau des équipes. Il est demandé de regrouper les équipes proches au sein des périmètres géographiques indiqués en fichier joint. Toutes les formes de découverte du rugby sont les bienvenues (rugby à 5, à effectif réduit...). Pour une pratique proposant des remises en jeu sous forme de mêlées, il est rappelé que celles-ci doivent impérativement être simulées.

2^{ème} phase de bassin :

Cette phase se déroule sur 3 dates (voir calendrier ci-dessous) :

Elle est organisée à l'échelle du bassin indiqué, tout en favorisant également la proximité géographique.

Afin de permettre au plus grand nombre d'évoluer dans des conditions optimales de développement, le règlement applicable dans cette 2^{ème} phase sera celui du rugby à 10 (suivre le lien ci-après) avec des mêlées simulées.

Fonctionnement :

Il est important que chacun respecte la philosophie de ce challenge, à savoir :

- Ces dates sont réservées à ce challenge (priorité fédérale)
- Toutes les équipes ne sont pas censées se rencontrer sur les différents plateaux
- Toutes les formes de pratique de découverte sont les bienvenues à l'occasion de la première phase.
- Il n'y a pas de vainqueur à la fin ou de champion.

Les organisateurs auront en charge de définir, en concertation avec le cadre technique indiqué :

- La forme des plateaux
- Les oppositions pour chaque date des différentes phases
- La répartition des équipes pour la phase suivante.

Règlement

Équipes :

- Chaque comité départemental a la possibilité d'inscrire une ou plusieurs équipes au challenge
 - Les équipes sont composées de joueuses nées en 2003, 2004, 2005
- Afin de compléter les effectifs, les comités départementaux pourront intégrer dans leurs effectifs des licenciées des Fédérations Scolaires partenaires de la FFR (UNSS et UGSEL) ainsi que des pratiquantes non licenciées. Il est toutefois rappelé que les comités départementaux peuvent affilier **gratuitement** les joueuses. Cette possibilité doit être privilégiée pour les pratiquantes non licenciées en club.

Calendrier

- Les six tours du challenge se déroulent en 2 phases, sur les dates suivantes :
 - Première phase :
 - Journée 1 : 7 octobre
 - Journée 2 : 18 novembre
 - Journée 3 : 2 décembre

- Deuxième phase (oppositions éventuelles déterminées en fonction des résultats de la première phase) :
 - Journée 4 : 13 janvier
 - Journée 5 : 5 mai
 - Journée 6 : 16 juin

Règles du jeu.

Les règles FFR (MOINS 14 ANS ET -15 ANS FEMININE EFFECTIF REDUIT : rugby digest) s'appliquent pour toutes les rencontres (terrain – temps de jeu – arbitrage) à l'exception des **mêlées qui ne peuvent pas être poussées en raison de la présence possible de joueuses non licenciées.** L'équipe qui introduit le ballon le conserve.

Il est également possible d'appliquer les règles du rugby à 10 ainsi que toutes les règles proposées en école de rugby sous leurs différentes formes (toucher + 2 secondes, toucher bloquer...) et que vous retrouverez en suivant le lien suivant <http://formation.ffr.fr/documentation> et pour le 10 <http://laws.worldrugby.org/?variation=3>).

- **La forme de jeu doit être choisie en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (organisateur de tournoi, élus en charge du développement, cadre technique indiqué en fichier joint).**

Avant chaque tournoi, le responsable de secteur transmet le lien suivant à chaque organisateur de plateau : <https://www.inscription-facile.com/form/3IBxEAC6DrHghXEwMBA3>

A l'issue de chaque tournoi, chaque responsable de plateau rend compte du tournoi en cliquant sur ce lien : <https://www.inscription-facile.com/form/pU97v8zMPHF9HryUFSRI>

Les liens ci-dessus sont à utiliser pour chaque journée. Ils seront accessibles tout au long de la saison. Le règlement qui s'applique, au niveau organisationnel, est celui des écoles de rugby.

Les Matches :

Les rencontres débuteront à 13h30. L'horaire pourra être modifié en accord avec les différentes équipes et le club hôte.

Les équipes seront présentes 45 minutes avant le début des rencontres avec les feuilles de présence renseignées :

- Nom, Prénom,
- N° de licence ou, à défaut en indiquant : non licenciée, UNSS, UGSEL, FFSU (pour la première phase exclusivement)
- N° de maillot,
- Les licences,
- Éducateurs ou éducatrices
- Responsable de la rédaction de la feuille

Chaque bassin désignera les directeurs de tournois qui seront responsables de l'organisation. Ils peuvent être dirigeants de l'équipe qui reçoit.

Les directeurs de tournois regroupent toutes les feuilles de présence et les feuilles de résultats, et les adressent au référent technique de son bassin (cf. carte jointe).

Un éducateur, un ACF ou un référent en arbitrage* peut mettre un carton rouge à une joueuse pour jeu dangereux ou jeu déloyal ou à un éducateur pour comportement contraire à l'éthique. Il relèvera le nom et le N° de licence et le notera sur la feuille de résultats ainsi que le motif.

Ces mêmes personnes peuvent également mettre des cartons jaunes.

MODALITES DE MISE EN PLACE DU RUGBY A VII ET/OU A 10 DANS LA CATEGORIE U15F

SAISON 2017/2018

Toutes les rencontres en raison de leur aspect promotionnel, pourront être arbitrées par les éducateurs/entraîneurs des équipes non concernées par le match, à condition d'être titulaires du brevet fédéral correspondant à la catégorie.

Les organisateurs veilleront au respect de cette consigne.

Conditions de déroulement des rencontres (pour les règles à 7 et/ou à 10) :

- L'une des deux équipes n'est pas accompagnée par un éducateur formé ou en formation fédérale
 - L'équipe qui est en carence aura match perdu avec 1 point car ne sera pas en mesure de fournir un arbitre
- L'une des équipes présente moins de 7 joueuses ou moins de 10 joueuses
 - 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueuses à l'équipe incomplète afin de jouer à 7 contre 7 ou à 10 contre 10 (dans le respect des temps de jeu)
 - Le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique, minimum 6 par équipe pour la pratique à 7 et minimum 9 par équipe pour la pratique à 10)
 - Les mêlées se jouent à 3 contre 3 (pratique à 7), à 5 contre 5 (pratique à 10)
- En cours de match, l'une des équipes se retrouve à moins de 7 joueuses ou à moins de 10 joueuses. 2 possibilités :
 - 1 des équipes présentes accepte de prêter des joueuses à l'équipe incomplète afin de jouer à 7 contre 7 ou à 10 contre 10 avec des mêlées à 3 contre 3 (pratique à 7), à 5 contre 5 (pratique à 10).
 - Le match se joue en effectif incomplet (en équilibre numérique, minimum 6 par équipe pour la pratique à 7 et minimum 9 par équipe pour la pratique à 10)
 - Les mêlées se jouent à 3 contre 3 (pratique à 7), à 5 contre 5 (pratique à 10)
- En cours de match, l'une des équipes a une joueuse exclue temporairement ou définitivement :
 - L'équipe concernée fait entrer sur le terrain une joueuse remplaçante afin de rétablir l'égalité numérique.

Nom de l'équipe ou de l'entente : _____

	Nom	Prénom	N° licence	Niveau
Éducateurs Titulaires Du Passeport « Éducateur »				

	Nom	Prénom	N° licence*	N°
Joueuses				

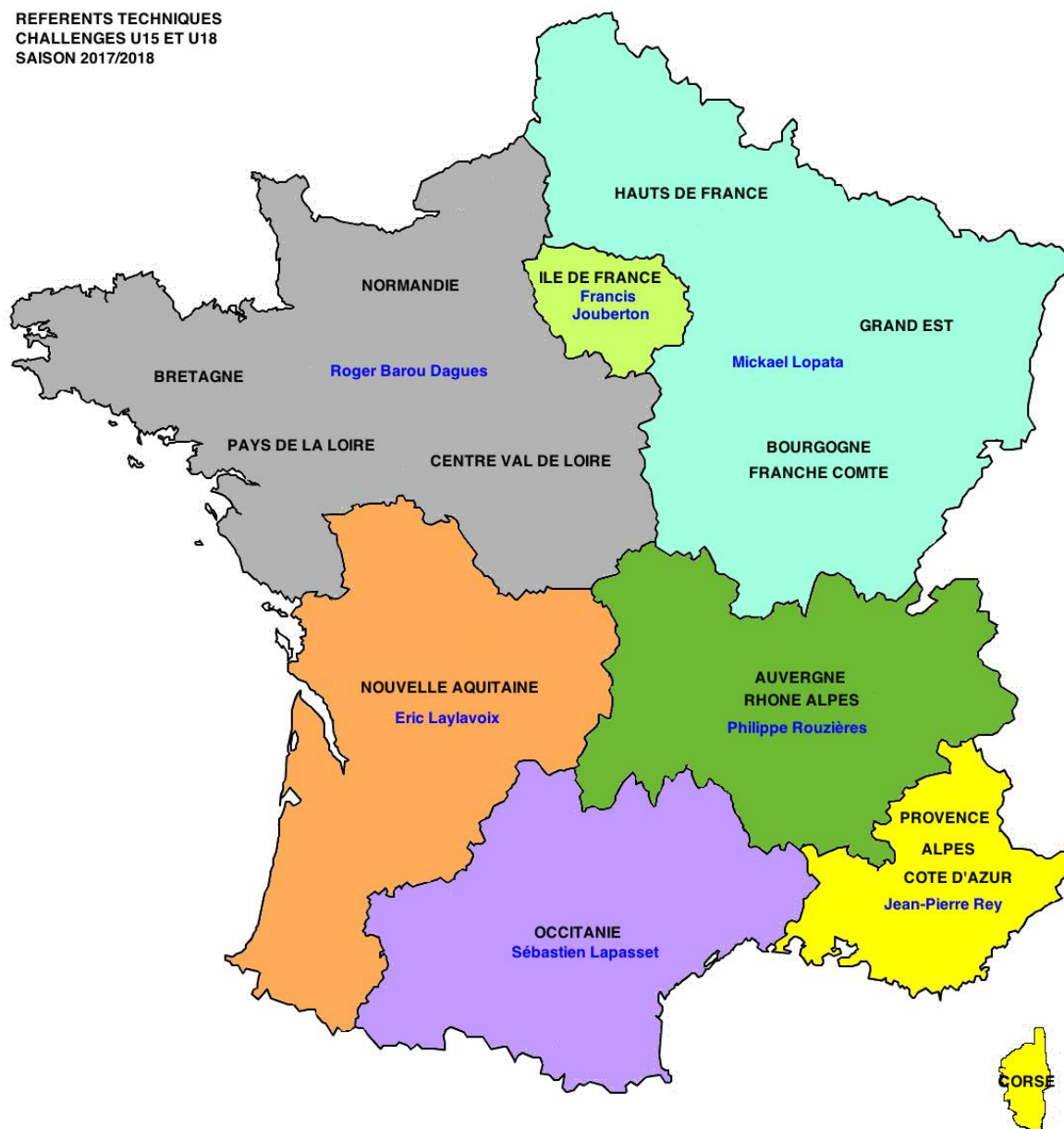
*Licence : indiquer le numéro de la licence FFR, sinon indiquer UNSS, UGSEL ou non licenciée
 Le responsable de la rédaction de la feuille :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :



NOM	MAIL	TELEPHONE
BAROU DAGUES	rbaroudagues@ffr.fr	06 72 75 02 22
JOUBERTON	francis.jouberton@ffr.fr	06 34 48 20 81
LAYLAVOIX	elaylavoix@ffr.fr	06 80 00 51 33
LAPASSET	slapasset@ffr.fr	06 60 02 13 15
ROUZIERES	prouzieres@ffr.fr	06 08 62 41 21
LOPATA	mickael.lopata@ffr.fr	06 33 65 86 84
REY	reyjp@hotmail.fr	06 60 82 18 36